



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2309 155

Le 19 décembre 2023

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 septembre 2023, visant à obtenir les renseignements suivant des municipalités de Warwick, Tingwick, Saint-Rémi-de-Tingwick, Kingsey Falls, Ste-Élisabeth de Warwick et Ste-Séraphine pour 2023 :

- 1. Le nombre de suicides;**
- 2. Le nombre de tentatives de suicide;**
- 3. Le nombre d'état mental perturbé;**
- 4. Le nombre de décès (ou non) causé par prise de drogue (fentanyl et dérivés);**
- 5. Le nombre de sécurité et développement compromis (enfants).**

Pour les points 1, 2, 3 et 5, nous vous invitons à consulter le tableau présenté ci-dessous faisant état des renseignements demandés.

Nombre de dossier pour des municipalités selon le type d'intervention pour l'année 2023

Municipalité	Type d'intervention			
	État mental perturbé	Sécurité. Développement. Compromis	Suicide	Tentative de suicide
KINGSEY FALLS (V)	6	7	1	0
SAINTE-ELISABETH-DE-WARWICK (M)	1	0	0	0
SAINTE-SERAPHINE (P)	1	0	0	1
SAINTE-REMI-DE-TINGWICK (M)	4	2	0	1
TINGWICK (M)	2	3	0	1
WARWICK (V)	22	13	2	4

Source : Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour : 14 septembre 2023

Afin de vous permettre d'apprécier le tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Toutefois pour le point 4, aux termes des recherches effectuées, nous ne pouvons vous fournir cette information, car nos systèmes informatiques ne permettent pas une telle extraction. Ainsi, la Sûreté du Québec ne peut donc donner suite à votre demande, en raison de l'article 1 de la *Loi sur l'accès*, car nous ne détenons aucun document répondant à votre requête.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels